



Le service Prévention des Risques Professionnels du SMIA est souvent sollicité pour intervenir suite à des plaintes de personnel travaillant dans des cantines scolaires et qui ne supporte plus les niveaux sonores atteints lors des services.

Il est difficile d'évaluer leur exposition sonore et de la comparer aux valeurs réglementaires car la période de service excède rarement plus d'une heure trente et le reste des activités au cours de la journée de travail peut beaucoup fluctuer d'une personne à l'autre et d'une journée à l'autre (surveillance de la cour, entretien des locaux, garderie...).

De plus, nos chères têtes blondes sont parfois intriguées par la vue des exposimètres et de leur micro et leur comportement peut donc être influencé par la présence de ces appareils.

Par conséquent, mieux vaut se centrer sur les actions qui peuvent être envisagées :

L'organisation de l'espace et du temps des repas :

- dans la mesure du possible, organiser plusieurs services pour limiter la densité d'enfants à un moment donné dans le restaurant (pas plus d'un enfant au m²)
- limiter au maximum les périodes pendant lesquelles plusieurs services se chevauchent
- pour un même service, disperser les enfants dans la salle (et non les regrouper dans une partie du local) pour éviter qu'ils ne soient gênés par le bruit généré par les tables environnantes et ne montent la voix pour se faire entendre)
 - restreindre au maximum les temps d'attentes entre les plats
 - prévoir un encadrement suffisant

L'acoustique des locaux :

- traitement acoustique des parois du restaurant (le plafond et les murs si la hauteur sous plafond est faible). Pour cela, il faudra prévoir des surfaces absorbantes mais qui soient également lavables pour répondre aux exigences d'hygiène.
 - ainsi, on peut prévoir une hauteur de surface dure et facilement lavable du sol jusqu'à une hauteur de l'ordre d'1m et une surface absorbante au-dessus. Il peut s'agir de panneaux perforés dans lesquels on aura mis des matériaux fibreux
 - pour le plafond, selon les cas, on peut envisager des dalles absorbantes horizontales ou des dalles suspendues si la hauteur sous plafond le permet.



Photo : INRS

Pour un projet de construction d'un nouveau local, nous recommandons de :

- prévoir une surface suffisante
- prévoir une hauteur sous plafond au maximum égale au cinquième de la largeur de la salle (ex : projet d'un local dont la longueur prévue est de 20 m et la largeur 15 m, il faudra avoir au plus 3 m sous plafond)
- prévoir un plafond traité acoustiquement
- limiter les surfaces vitrées
- préférer un linoléum à un carrelage (bien entendu, on abandonne la moquette, idéale pour l'acoustique mais pas envisageable ici)

Le mobilier et la vaisselle :

Les bruits de couverts qui s'entrechoquent, de chaises qui frottent contre le carrelage quand les enfants s'installent ou quittent leur place, ça aussi, le personnel s'en passerait bien ! Comment les limiter :

- privilégier les assiettes en plastiques à celles en céramique
- pour les couverts, préférer ceux qui ont un manche en plastique à ceux qui sont tout en métal
- même chose pour les gobelets (réutilisables bien sûr, merci pour l'environnement), préférer le plastique dur au verre (ils auront en plus l'avantage de mieux résister aux chutes)
- pour les chaises, on met et on renouvelle fréquemment des petits tampons sous leurs pieds

➤ pour les tables, il en existe avec une surface amortissante qui limitera les bruits d'impact de la vaisselle, des couverts et des verres. Nous recommandons également des tables rondes avec une capacité de six à huit enfants maximum. Ils pourront ainsi tous se voir et n'auront pas besoin de crier pour se faire entendre de leurs camarades.

Ils seront également moins tentés d'interpeller d'autres enfants situés sur d'autres tables



Photo : INRS

- des écrans pourront éventuellement être mis en place pour diviser la salle en plusieurs secteurs et limiter la propagation aérienne du bruit dans tout le local

Cette liste d'idée n'est pas exhaustive mais elle a pour vocation de résumer les principales actions possibles pour ce type d'établissements.

Une autre question souvent évoquée concerne les contraintes posturales auxquelles est exposé le personnel, surtout auprès des tous-petits. Les chaises et les tables adaptées à la taille des enfants sont confortables pour ceux-ci, mais représentent un calvaire pour le dos des adultes.

Des alternatives sont proposées par des fabricants de mobilier spécialisés, ou peuvent être conçues sur mesure :



Installation d'un « podium », sécurisé par une balustrade et muni d'un escalier, permettant à la fois aux enfants de s'asseoir sur des chaises adaptées à leur taille et à l'encadrant de s'asseoir sur une chaise à roulettes ou encore de se tenir debout.



Autre possibilité : des chaises permettant à l'enfant de s'asseoir à une table à hauteur d'adulte.



Il est important de créer un climat convivial par le choix d'un mobilier coloré ; les chaises devront être choisies de façon à pouvoir être posées sur les tables sans avoir à les retourner.



Béatrice LANGER
Ergonome
b.langer@sante-travail.net

Isabelle LALLEMAND
Hygiéniste du Travail
i.lallemant@sante-travail.net